



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C

UNE RENTREE PAS BANALE !

La CAPN des C a fait sa grande rentrée les 25 et 26 septembre 2025, sous la présidence de madame SCOTT. Cette 7^{ème} réunion plénière de l'année, la 24^{ème} depuis le début de la mandature, a permis l'étude de 11 dossiers, dont 2 disciplinaires et 5 recours CREP. Celle-ci a été émaillée de quelques incidents.

DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Deux dossiers ont été étudiés pour des motifs très différents, soldés chacun par une sanction du 2^{ème} groupe. Si le contexte des situations étudiées a été pris en compte, l'un d'eux a fait l'objet d'une tentative de « coup de force » de la part de l'Administration à l'issue d'une suspension de séance.

La **CFDT** y a répondu en tenant compte de l'intérêt de l'agent, et dénonce la méthode employée. Il ne faudrait pas que cette pratique pour le moins « curieuse » devienne la norme.

Respectueux de la confidentialité des débats, la **CFDT** se réserve le droit d'alerter la DRH-MD sur cet « incident ».

RECOURS CREP

5 dossiers de recours CREP ont été étudiés.

En cohérence avec la position tenue par la CAP l'an dernier, deux recours CREP ont été rejetés dans leur intégralité.

Un recours CREP a fait l'objet de nombreux débats constructifs, aboutissant à une solution partiellement en accord avec les demandes de l'agent, et en cohérence avec la situation. La **CFDT** tient à souligner la qualité des échanges et la bienveillance de l'administration pour ce dossier. Quand les choses vont dans le bon sens, la **CFDT** sait le dire aussi.

Un recours CREP, qui semblait simple au départ, a fait l'objet de débats plus fournis que prévu. La **CFDT** fait appel au bon sens de l'employeur, en l'invitant à suivre l'avis unanime de la commission.

Enfin, un recours CREP a fait l'objet d'un report, à la demande unanime des OS. En effet, s'il est acceptable qu'une appréciation littérale fasse l'objet de quelques modifications en séance, en revanche, lorsqu'il s'agit de réécrire un paragraphe entier, il serait bienvenu de proposer cette modification à la commission, au minimum durant les 3 jours préparatoires précédents la réunion plénière.

FONCTIONNAIRES
DE CATÉGORIE C



D FENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C

PROLONGATION DE STAGE ET REFUS DE TITULARISATION

3 prolongations de stage ont re u un avis favorable de la commission.

Concernant l'un d'entre eux, l'un des motifs de non-titularisation imm diate  tait li    un probl me d'organisation de l'agent.

La **CFDT** a sugg r  que soit propos    l'agent une formation « gestion du temps ».

Enfin, la commission s'est prononc e pour la non-titularisation d'un agent.

La **CFDT** rappelle que l'agent non titularis  peut toutefois repostuler, sur un autre poste, m me au MINARM.

FONCTIONNAIRES DE CAT GORIE C

En conclusion, cette CAP dense et men e sur un rythme soutenu a permis quelques avanc es, soulignant l'int r t de faire des recours CREP, contrairement   une id e re ue. Toutefois, comme pour toute chose, la **CFDT** rappelle que la constitution d'un recours CREP ne s'improvise pas. Vos  lus **CFDT** de proximit , fort de leur exp rience et de leur r seau national, ont les moyens de vous y aider, quelque soit votre statut ou cat gorie.

La **CFDT** est toutefois inqui te face   la tenue des d bats, suite   l'incident  voqu  un peu plus t t. La **CFDT** se r serve le droit de demander des explications aupr s des autorit s comp tentes.

La prochaine CAPN des C aura lieu les 30 et 31 octobre prochains. Elle devrait voir l' tude de nouveaux dossiers disciplinaires, ainsi que plusieurs recours CREP.

La **CFDT** fait le constat regrettable que, d'ann es en ann es, ces recours ne semblent pas  tre une priorit  pour le minist re, m me avec un « ministre d missionnaire, fraichement nomm  premier-ministre »

Paris, le 6 octobre 2025